

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR.

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 24 novembre 2017

Le Président, M. Luc DELIRE ouvre la séance à 09 H 15.

Les Secrétaires sont MM. Christophe BOMBLED et Yves DEPAS.

Valéry ZUINEN, Directeur Général, et Mme Marie MUSELLE, Commissaire d'Arrondissement, assistent à la réunion.

L'ordre du jour a été établi comme suit :

Ouverture de la séance par Monsieur le Président,

Appel nominal des Conseillers,

Communication du Président (s'il y a lieu),

Questions posées au Collège provincial (s'il y a lieu),

Lecture des rapports des commissions - Discussion et vote des résolutions

1^e Commission : 250/17, 251/17

2^e Commission : /

3^e Commission : 250/17-CGEVAL-32

4^e Commission : /

Présentation de la Note de Politique Budgétaire 2018,

Affaire 250/17 : Projet de budget pour l'exercice 2018 :

- a) Discussion générale sur le budget ;*
- b) Intervention éventuelle des Chefs de groupe ;*
- c) Lecture du rapport de la 1^{ère} Commission ;*
- d) Vote par appel nominal.*

Clôture de la séance par M. le Président.

Liste des affaires portées à l'ordre du jour.

1^{ère} Commission :

Affaire 250/17 : Projet de budget pour 2018

Affaire 251/17 : Emprunts destinés à financer les dépenses extraordinaires prévues au budget provincial 2018

3^e Commission :

250/17-CGEVAL-32 : Régie du Château de Namur – Suivi du plan de gestion

Appel nominal des Conseillers.

Présents :

Groupe M.R. : Coraline ABSIL, Françoise BAILY-BERGER, Christophe BOMBLED, Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, René LADOUCE, Valérie LECOMTE, Arnaud MAQUILLE, José PAULET, Jean-Marc VAN ESPEN.

Groupe P.S. : Philippe CARLIER, Jean-Louis CLOSE, Catherine COLLARD, Yves DEPAS, Paul LAMBOTTE, Denis LISELELE, Dominique NOTTE, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY.

Groupe C.D.H : Etienne BERTRAND, Michel COLLINGE, Stéphane LASSEAUX, Geneviève LAZARON, Lionel NAOME, Jean-Claude NIHOUL.

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Françoise SARTO-PIETTE, Michel SOMVILLE, Éric VAN POELVOORDE.

Excusés : Georges BALON-PERIN (ECOLO), Claude BULTOT (PS), Freddy CABARAUX (PS), Yvan PETIT (PS).

Communication orale du Président

M. le Président indique, qu'en raison des jours de grèves prévus les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017, les envois des dossiers, relatifs à la séance du Conseil du 8 décembre prochain, pourraient être retardés. Néanmoins, les dossiers seront disponibles et notifiés via l'intranet du Conseil le jeudi 30 novembre.

Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports.

M. le Président aborde le dossier de la 3^{ème} Commission :

250/17-CGEVAL-32 : Régie du Château de Namur – Suivi du plan de gestion

Le Rapporteur, M. LASSEAUX lit le rapport rédigé qui mentionne que rien ne s'oppose à la poursuite de l'exécution du plan de gestion ni à l'inscription au budget provincial des moyens nécessaires dans ce but.

Monsieur le Député – Président présente le Déclaration de Politique Budgétaire 2018.

M. Notte intervient.

M. Tasiaux entre en séance à 9h50.

Discussion générale sur le budget.

Page 28 : Article 021003 : Fonds des provinces (financement général des provinces non lié au partenariat)

MM. Cleda, Van Espen et Cleda interviennent successivement.

Page 32 : Article 040003 : Taxes
MM. Cleda et Van Espen interviennent successivement.

Page 44 : Article 060012 : Patrimoine (prélèvement sur le fonds de réserve – Maison Administrative Provinciale)
MM. Van Poelvoorde, Notte, Mme Absil, MM. Notte, Van Poelvoorde, Mme Absil, MM. Van Poelvoorde, Tory, Somville, Mme Absil et M. Gennart interviennent successivement.

Page 132 : Article 124012 : Patrimoine privé (emprunt pour études spécifiques en matière d'économies d'énergie)
M. Van Poelvoorde, Mme Absil et M. Van Poelvoorde interviennent successivement.

Page 203 : Article 484017 : Hydraulique (entretien des cours d'eau non navigable de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie)
M. Carlier, Mme Absil, M. Carlier interviennent successivement.

Page 215 : Article 562022 : Office Provincial de Promotion et Gestion Touristique
MM. Cleda, Van Espen et Cleda interviennent successivement.

Page 223 : Article 610024 : Office Provincial Agricole (subvention de fonctionnement des services de remplacement agricole de la province)
MM. Somville et Ph. Bultot interviennent successivement.

Page 225 : Article 610024 : Office Provincial Agricole (aménagement de terrains de l'office provincial agricole et constructions d'un bâtiment pour l'office provincial agricole)
M. Van Poelvoorde, Mme Absil et M. Van Poelvoorde interviennent successivement.

Page 288 : Article 760039 : Chevetogne
MM. Close et Van Espen interviennent successivement.

Page 299 et 301 : Article 762040 : SGCL - Culture-Loisirs (subsides)
MM. Cleda, Tory et Mme Lazon interviennent successivement.

Page 341 : Article 801045 : Direction des Affaires Sociales et Sanitaires (subsides a l'asbl "Centre d'Action Interculturelle de la province de Namur" (CAI)).
M. Tory et Mme Lazon interviennent successivement.

Page 349 : Article 833046 : Direction des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS) - Aide Sociale (CARP)
Mme Robert-Declercq, M. Van Espen et Mme Robert-Declercq interviennent successivement.

Page 357 : Article 844045 : Direction des Affaires Sociales et Sanitaires (Crèches - Primes supplémentaires)
M. Cleda intervient.

Page 391 : Article 879113 : Environnement (les contrats de rivière, l'appel à projets biodiversité, plan mobilité)
M. Van Poelvoorde, Mme Absil, MM. Van Poelvoorde, Cleda, Mme Absil et M. Cleda interviennent successivement.

Page 395 : Article 922055 : Service Habitat (Agences Immobilières Sociales (AIS))
M. Carlier, Mme Lazaron, MM. Carlier, Cleda et Mme Lazaron interviennent successivement.

Page 403 : Article 929109 : Service Habitat – SAMI
M. Carlier, Mme Lazaron et M. Carlier interviennent successivement.

M. Close quitte la séance à 12h15.

Interventions éventuelles des Chefs de groupes.

MM. Etienne Cleda (ECOLO), Dominique NOTTE (PS), Etienne Bertrand (CDH) et Richard Fournaux (MR) Chefs de groupe, émettent successivement leurs considérations, réflexions et remarques quant au budget.

M. Notte intervient.

Affaire 250/17 : Projet de budget pour l'exercice 2018.

Le rapporteur, Mme Lecomte lit le rapport rédigé.

M. Cleda propose un amendement relatif à la page 391 article n°879113/64000/011 – Subside aux Centrales de Mobilité.

M. le Président met l'amendement aux voix.

Décision : Le Conseil n'adopte pas l'amendement (20 voix pour, 11 voix contre et 0 abstention).

M. le Président met la résolution aux voix. Le vote par appel nominal commence par M. Ladouce, désigné par tirage au sort :

POUR : Coraline Absil (MR), Françoise Baily-Berger (MR), Etienne Bertrand (CDH), Christophe Bombed (MR), Philippe Bultot (MR), Jean-Marie Cheffert (MR), Michel Collinge (CDH), Luc Delire (MR), Richard Fournaux (MR), Luc Gennart (MR), René Ladouce (MR), Stéphane Lasseaux (CDH), Geneviève Lazaron (CDH), Valérie Lecomte (MR), Arnaud Maquille (MR), Lionel Naomé (CDH), Jean-Claude Nihoul (MR), Françoise Sarto-Piette (CDH), Pierre Tasiaux (CDH), Jean-Marc Van Espen (MR).

CONTRE : Philippe Carlier (PS), Etienne Cleda (ECOLO), Catherine Collard (PS), Yves Depas (PS), Paul Lambotte (PS), Denis Liselele (PS), Dominique Notte (PS), Maryse Robert-Declercq (PS), Michel Somville (ECOLO), Khalid Tory (PS), Eric Van Poelvoorde (ECOLO).

ABSTENTION : 0

Résultat : 31 votants : 20 POUR, 11 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 250/17, reprise en annexe 1, à la majorité.

Affaire 251/17 : Emprunts destinés à financer les dépenses extraordinaires prévues au budget provincial 2018.

Le Rapporteur, Mme Lecomte lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 251/17, reprise en annexe 2, à la majorité (20 voix pour, 11 voix contre et 0 abstentions).

Clôture de la séance par Monsieur le Président

M. le Président signale que le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2017 sera disponible lors de la séance du 8 décembre 2017.

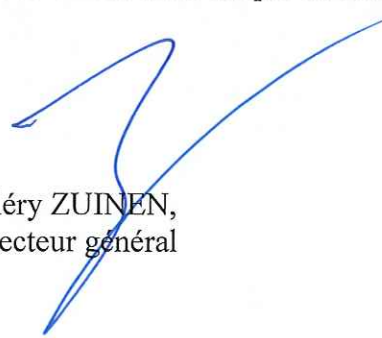
La séance est levée à 13 H 30.

Pour accord au titre de rapport succinct, le 24 novembre 2017.




Valéry ZUINEN,
Directeur général

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 8 décembre 2017.



Valéry ZUINEN,
Directeur général



Luc DELIRE,
Président



AFFAIRE N° 250/17: BUDGET PROVINCIAL POUR L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale, décret du 27.05.2004, tel que modifié et plus particulièrement l'article L 2231-6 ;
 VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2018 ;
 VU l'arrêté du 02.06.1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale ;
 VU le projet de budget provincial pour l'exercice 2018 arrêté par le Collège provincial en date du 19.10.2017 et ses annexes ;
CONSIDERANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;
 VU la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier en date du 18.10.2017 ;
 VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 18.10.2017 et joint en annexe ;
 VU le rapport de la 1^{ère} Commission émettant son avis ;
 VU la note de politique générale remise aux Conseillers et lue en séance du 24.11.2017 ;

ATTENDU que les annexes prévues par la circulaire budgétaire et celle du 14.02.2008 ont été communiquées aux membres du Conseil provincial avec le budget ;

ATTENDU que le Collège provincial veillera, en application de l'article L2231-9, §1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- à l'insertion, au Bulletin provincial, du présent budget dans le mois qui suit son approbation ;
- au dépôt de ce budget aux Archives de l'Administration de la Région wallonne.

APRÈS en avoir délibéré ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 20 voix pour, 11 voix contre et 1 abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité

ARRÊTE:

L'ensemble du budget provincial pour l'exercice 2018, aux montants suivants :

Résultats du Service Ordinaire	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTATS
Exercices antérieurs	5.747.351	831.516	4.915.835
Exercice propre	150.096.950	150.082.297	14.653
Total	155.844.301	150.913.813	4.930.488
Prélèvements		1.884.320	-1.884.320
TOTAL GÉNÉRAL	155.844.301	152.798.133	3.046.168

Résultats du Service Extraordinaire	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTATS
Exercices antérieurs	7.540.894	45.000	7.495.894
Exercice propre	24.705.936	28.191.092	-3.485.156
Total	32.246.830	28.236.092	4.010.738
Prélèvements	4.175.357		4.175.357
TOTAL GÉNÉRAL	36.422.187	28.236.092	8.186.095

Namur, le 24 novembre 2017

Le Directeur général

Le Président,

(s) Valéry ZUINEN

(s) Luc DELIRE

Proposé par le Collège Provincial en séance du 19 octobre 2017

Etaient présents: Monsieur J-M. VAN ESPEN, Député-Président

Madame G. LAZARON, Monsieur PH. BULTOT, Madame C. ABSIL,
Députés-Membres,

Monsieur V. ZUINEN, Directeur général

Monsieur D. MATHEN, Gouverneur

Rapporteur: Monsieur le Député J-M. VAN ESPEN

Le Directeur général

Le Député-Président

(s) Valéry ZUINEN

(s) Jean-Marc VAN ESPEN

Voté par le Conseil Provincial en séance du 24 novembre 2017

Le Directeur général



Valéry ZUINEN

Le Président



Luc DELIRE



PROVINCE
de **NAMUR**
Finances

Service du Budget

AFFAIRE N° 251/17 :

**EMPRUNTS DESTINÉS À FINANCER LES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PREVUES AU BUDGET
PROVINCIAL 2018- AUTORISATION D'EMPRUNT**

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU les articles de recettes extraordinaires du budget 2018 prévoyant l'appel d'un emprunt en vue de financer les diverses dépenses extraordinaires prévues ;

VU la proposition du Collège provincial ;

VU l'article L2222-1 de l'arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 euros et que conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;

VU l'avis rendu par le Directeur financier f.f. en date du 18/10/2017 et joint en annexe ;

VU le rapport de la 1ère Commission, en date du, émettant son avis ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée à 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention ;

CONSIDÉRANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité

ARRÊTE :

Article unique : Le Collège provincial est autorisé à contracter au fur et à mesure des besoins, conformément à la législation en vigueur, tous les emprunts mentionnés aux tableaux annexés à la présente résolution qui concernent le budget provincial 2018.

Namur, le 24 novembre 2017

Le Directeur général

Valéry ZUJEN

Le Président,

Luc DELIRE

